



## Animation – **Confi-ciné** :

# « **Gagnez vos places de cinéma pendant le confinement** »

## CINEMA LE VIKING – LE NEUBOURG

### **ARTICLE 1 :**

#### ORGANISATION DU JEU

Le cinéma Le Viking 68 Rue de la République 27110 LE NEUBOURG organise pendant la période de fermeture du cinéma liée à la crise sanitaire COVID-19 **Confi-ciné « Gagnez vos places de cinéma pendant le confinement » à partir du mercredi 29 avril 2020** et jusqu'au déconfinement des salles de cinéma. Jeu sans obligation d'achat intitulé : **Confi-ciné « Gagnez vos places de cinéma pendant le confinement »**.

### **ARTICLE 2 :**

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, souhaitant participer au jeu-concours.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour prétendre à son lot lors du tirage au sort.

Le Cinéma Le Viking pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation lorsqu'il viendra retirer son lot et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. Le Cinéma Le Viking se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant si le gagnant désigné est mineur et n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation dans les délais impartis, il devra alors renoncer à son lot et celui – ci redeviendra automatiquement la propriété du Cinéma Le Viking sans qu'aucune réclamation ne puisse être acceptée. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 :**

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via la page facebook du Cinéma le Viking du Neubourg. La participation au jeu s'effectue de manière automatique pour tout spectateur ayant répondu correctement à la question posée sur le facebook du cinéma par l'administrateur de la page une fois par semaine du mercredi 29 avril 2020 jusqu'à la fin du confinement des cinémas.

Le choix du gagnant chaque semaine sera déterminé par tirage au sort en fonction des bonnes réponses.

Les membres d'une même famille ne pourront être tirés au sort qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu-concours.

### **ARTICLE 4 :**

#### DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort chaque semaine. Le jeu sera mis en ligne pendant une semaine et le gagnant sera annoncé le mercredi suivant.

En cas d'impossibilité pour le gagnant de profiter de son lot ou si celui - ci le refuse,

l'organisateur pourra librement attribuer le lot à un nouveau gagnant, sans que cela ouvre droit à une quelconque réclamation ou à une demande pécuniaire.

-Les gagnants recevront 2 places gratuites valables jusqu'au 31 décembre 2020 au Cinéma Le Viking Le Neubourg elles seront non nominatives mais devront être impérativement récupérées par le gagnant muni d'une pièce d'identité. La valeur unitaire de la place est de 6 euros, valeur totale du lot 12€ par semaine. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le Cinéma Le Viking ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

#### **ARTICLE 5 :**

##### **IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification éventuelle de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### **ARTICLE 6 :**

##### **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement

#### **ARTICLE 7 :**

##### **REMISE DU LOT**

Le gagnant se verra remettre son lot ainsi que les modalités de fonctionnement dès la réouverture du Cinéma Le Viking. Il en accepte le fonctionnement suivant :

2 places valables jusqu'au 31 décembre 2020. Si les places sont périmées, elles sont automatiquement perdues. Le gagnant ne pourra pas demander de contrepartie, ou à pouvoir échanger ou bénéficier de nouvelles places ou d'une prolongation.

Un message sera envoyé au gagnant via facebook avec la demande de son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail et âge. Ces données seront utilisées à usage unique pour cette animation afin de pouvoir contacter le gagnant et élaborer un listing de gagnants.

#### **ARTICLE 8 :**

##### **DROIT A L'IMAGE**

L'animation sera relayée sur le réseau social facebook, il est possible que le pseudo facebook du gagnant soit nommé ou utilisé lors de publications par l'administrateur de la page facebook. Chaque personne participant à ce jeu accepte que son pseudo facebook soit utilisé et retransmis pour les besoins de la communication autour de l'évènement.